

Procès-verbal de l'assemblée générale du 12 septembre 2022 tenue au « Modern Times » à St-Légier

Ouverture de la séance

La présidente ouvre la séance à 19h35 et salue les 17 membres présents y compris le comité. La majorité est donc de 9.

Le thème majeur sera de prendre des décisions concernant les oppositions au PA sur la Veyre-Derrey.

1. Ordre du jour

Une omission oblige à intercaler un point « Situation non statuaire » avant le point 4 : « Vérification des comptes ».

L'assemblée, à son unanimité, accepte l'ordre du jour avec l'adjonction.

2. Procès-verbal de l'AG du 8 juin 2021

Le PV, en version provisoire est à disposition sur notre site internet. La lecture n'est pas demandée.

M. Carrard note que le texte de l'« exposé de M. Filippozzi » ne figure pas dans le PV. M. Filippozzi indique que son intervention correspond à l'opposition de l'ATE et que pour cette raison il n'a pas fourni son texte.

L'assemblée à l'unanimité accepte le P-V du 8 juin 2021.

Compte tenu que notre secrétaire, Roland Rapin, est décédé subitement début mars 2022, Ernest Boget, du comité, s'est déclaré prêt à rédiger un PV de décision de notre séance.

L'assemblée accepte que M. Boget s'occupe de la rédaction de ce PV.

3. Rapport de la présidente

Etat de l'association.

Le GAPS compte actuellement 70 membres. Il est constitué principalement d'anciens membres qui avaient adhéré au groupement du temps de l'affaire Pré-au-Blanc. L'affaire Veyre-Derrey nous a rapporté 3 nouveaux membres. Il faut se rendre à l'évidence que notre association n'a, à long terme, pas beaucoup de chance de survie faute de relève.

Florence Tinguely a annoncé sa décision de quitter le comité et donc son poste de trésorière. Notre webmaster Robert Gilliéron arrête ses activités pour notre groupement fin septembre 2022.

Etat du projet du PA en Veyre-Derrey

Le Conseil communal a accepté le préavis concernant le PA en Veyre-Derrey par 51 voix pour et 18 contre. Un referendum spontané a été rejeté.

Canaux d'informations du GAPS

Comme annoncé auparavant, notre webmaster met fin à son mandat. C'est donc un moyen de communication dont le maintien est à rediscuter.

Parmi les 70 membres, 34 n'ont pas d'adresse e-mail ou n'ont pas voulu nous la communiquer. Ils/elles peuvent y remédier en passant vers Florence Tinguely en fin de séance. Les envois par la poste occasionnent du travail et des frais supplémentaires. Les membres sans adresse e-mail ne seront contactés plus que pour la convocation à une assemblée générale.

Le comité est d'avis que notre association investisse ses derniers efforts et capitaux pour poursuivre notre combat contre le projet en Veyre-Derrey au niveau juridique puis envisage la dissolution du groupement.

Le Comité a décidé d'arrêter l'encaissement des cotisations.

Lors de la discussion qui s'ensuit M. Carrard trouve que le comité sombre dans le pessimisme et que les cotisations et dons doivent se poursuivre. La présidente préfère parler de réalisme. Elle a encore d'autres informations à communiquer et propose de revenir sur le sujet au point Divers.

4. Rapport de la trésorière

Florence Tinguely fait état de la trésorerie au 31 décembre 2021.

Les frais s'établissent à CHF 1'520.35. Il y a un excédent de charges de CHF 413.30 par rapport aux revenus. L'apport des cotisations a chuté et les intérêts postaux sont nuls.

L'actif au 31.12.2021 se réduit donc à CHF 23'713.65.

5. Situation non statutaire

Lors de la dernière assemblée générale, il n'a pas été désigné de suppléant aux deux vérificateurs de compte. Suite au décès de Roland Rapin, Pierre-Alain Poletti a été seul pour vérifier les comptes.

L'assemblée fait totalement confiance en M. Poletti et accepte cette entorse aux statuts très exigeants en la matière.

6. Rapport du vérificateur des comptes

Pierre-Alain Poletti lit son rapport dans lequel il relate les vérifications faites et l'exactitude des comptes.

L'assemblée donne décharge à la trésorière et au vérificateur des comptes.

7. Exposé sur les lacunes du dossier PA en Veyre-Derrey

Ernest Boget rappelle que les oppositions ont soulevé des critiques au projet et aux procédures appliquées par les autorités. Il s'avère que les griefs liés aux procédures ne seront pas retenus par le tribunal. Il reste heureusement les arguments concernant les impacts à l'environnement.

Trois sont celles qui seront développées :

- La justification du projet de PA, élément basique du rapport d'impact
- Le saucissonnage pour échapper à l'Ordonnance sur les Etudes d'Impact à l'Environnement (OEIE) et au devoir de faire une véritable Etude d'impact

- Un périmètre d'étude du rapport d'impact erroné, notamment pour les quartiers au-dessus de l'autoroute.

8. Information sur l'état actuel et le devenir du Pré-au-Blanc et environs

John Darbyshire relève le manque de vue d'ensemble de la gestion des projets à St-Légier. Il donne plusieurs éléments de l'étude du bureau CITEC qui figuraient dans le dossier mis à l'enquête (annexe 4).

Il relève notamment que la CITEC indique que :

- le réseau absorbera difficilement l'augmentation du trafic
- des améliorations sont envisageables mais n'apportent pas de solution définitive
- la création de 1260 emplois (précis !) induira 700 véhicules supplémentaires.

M. Darbyshire démontre que la topographie de St-Légier sur une pente n'est pas propice à la mobilité douce en particulier en hiver.

9. Vote d'un crédit pour une suite juridique à donner à notre opposition

Le comité a pris contact avec Maître Chiffelle pour défendre nos intérêts. L'ATE, également opposante à ce projet, devrait en principe travailler avec le même avocat. Nous veillerons à ce que les frais puissent être partagés.

Lors d'une première entrevue avec Maître Chiffelle nous avons reçu la confirmation que :

- Le GAPS n'a, en tant qu'association, pas qualité pour recourir.
- Les membres du GAPS habitant ou possédant un bien immobilier proche de la zone de la Veyre-Derrey qui ont selon le critère des nuisances créées par le projet qualité pour recourir sont au nombre de 8. Muriel Burkhalter en première ligne puis 7 autres membres entreraient dans cette catégorie puisque proches des axes des routes concernées.

Le comité propose d'utiliser les fonds disponibles du GAPS pour soutenir ces membres dans les démarches juridiques. La présidente et le secrétaire, opposants également concernés, assureront l'intermédiaire avec Maître Chiffelle.

Il est clair que nous n'avons pas l'assurance d'avoir gain de cause en nous lançant dans la voie juridique.

Après la somme de CHF 5'000.- que l'assemblée générale avait accordée au mois de juin 2021 pour initier la procédure juridique, il s'agirait d'une somme d'environ CHF 10'000.- à 15'000.- en partageant les frais avec d'autres opposants comme l'ATE.

La procédure cantonale devrait durer à peu près 3 ans. Les frais totaux se décomposent ainsi :

- Honoraires avocat CHF 15'000.- (7'000 pour constitution du dossier, 8'000.- pour suivi)
- Avance des frais du Tribunal CHF 4'000.-
- Honoraires de l'avocat défenseur de la Commune CHF 3'000.-, récupérables si le procès est gagné !

Après discussion l'assemblée décide que :

- Les fonds du GAPS sont mis à disposition pour porter le projet de PA Veyre-Derrey devant la justice dans leur totalité « à condition qu'ils soient utilisés à bon escient ».

Résultat du vote :

En faveur : 15 voix

Abstention : 2 voix

Le Comité a décidé d'abandonner l'encaissement des cotisations, mais des bulletins de versements seront mis à disposition des membres pour d'éventuels dons.

10. Démission(s)/élection(s) comité exécutif

On note la démission de la caissière et le décès du secrétaire.

Les personnes suivantes sont d'accord de former un comité pour le temps limité au suivi de la procédure juridique :

Présidence : Monica Simonet

Trésorerie : Muriel Burkhalter, Florence Tinguely (jusqu'au 31.12.2022)

Membres : John Darbyshire (Vice-président)
Ernest Boget (secrétaire)
Max Müller (archiviste)

Il est rappelé à l'Assemblée générale que les transactions avec les comptes postaux nécessitent la signature collective à deux.

Les membres du Comité autorisés à signer sont : Mme Monica Simonet présidente, Mme Muriel Burkhalter caissière et Florence Tinguely caissière jusqu'au 31.12.2022.

L'Assemblée générale en prend acte.

11. Election vérificateurs des comptes

Vérificateurs : Pierre-Alain Poletti et Adelbert Bucher

Suppléant : M. Jean-François Greset

Cette élection est validée par acclamation.

12. Informations concernant le site internet du GAPS

La présidente s'est investie pour mettre le site internet à jour. Le comité a décidé de le garder ainsi encore pendant une année. Cela coûte CHF 144.- et nous procure une certaine visibilité durant la première phase dans laquelle les oppositions seront traitées.

Mme Burkhalter propose que chaque membre cherche parmi des jeunes, qui s'intéresserait à assurer le suivi de notre site.

13. Propositions individuelles et Divers

Pour permettre aux membres intéressés de faire un don, un bulletin à QR code sans montant sera créé par Pierre-Alain Poletti et Florence Tinguely.

Les membres peuvent aussi utiliser l'IBAN comme jusqu'à présent pour leurs dons.

La présidente clôt la séance à 21h35.

La Présidente : Monica Simonet

Le Secrétaire : Ernest Boget

Annexes : 1) Commentaires des comptes 2021, 2) Rapport de vérification

Groupement pour l'Avenir du Pré-au-blanc
Vérification et commentaires des comptes 2021

La gestion des comptes pour le GAPS est assurée par Florence Tinguely.

En vue de l'Assemblée Générale agendée au 12 septembre 2022, il a été demandé par Mme Monica Simonet que les comptes de l'année 2021 soient bouclés.

Frais

Les frais de gestion du compte Postfinance se sont élevés à Fr. 90.- pour l'exercice 2021, à cela s'ajoutent les frais pour versement au guichet de Fr. 6.- pour 2021.

Les frais d'envoi pour 2021 se sont élevés à Fr. 285.90 (les frais d'envoi du tout ménage s'élèvent à Fr. 183.80) et les frais pour l'assemblée générale à Fr. 358.40. Un flyer a été réalisé et les frais s'élèvent à Fr. 545.-.

Une séance a eu lieu en décembre 2021 et, en raison du COVID, celle-ci a eu lieu à l'Auberge Communale et les frais d'élèvent à Fr. 100.-

Les frais d'hébergement du site se sont élevés à Fr. 135.- en 2021. M. Robert Gilliéron, responsable du site internet, offre les frais relatifs à l'hébergement du site internet au GAPS après déduction de sa cotisation. Ces frais sont comptabilisés comme dons.

Encaissements

Les cotisations s'élèvent pour 2021 à Fr. 752.-.

Les dons s'élèvent pour 2021 à Fr. 355.-.

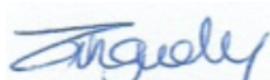
Il n'y a pas eu d'intérêt pour les 2 comptes postaux.

Le compte e-deposito 92-201173 a été résilié par la Poste et le solde du compte Fr. 14'369.75 a été versé sur le compte 18-5957-9 au 8 juillet 2021.

Le solde du compte 18-5957-9 s'élève à Fr. 23'713.65 au 31.12.2021.

L'année se solde avec un excédent de dépenses de Fr. 413.30.

St-Légier, le 03 août 2022, La Trésorière:



Florence Tinguely

Groupement pour l'Avenir du Pré-au-blanc (GAPS)
Rapport de vérification des comptes de l'année 2021

Ainsi qu'il a été dit, suite au décès subit de Monsieur Roland Rapin, la vérification des comptes n'a été faite que par Pierre-Alain Poletti, soussigné.

C'est donc en date du 2 septembre 2022 que Florence Tinguely, notre trésorière, a fourni le livre de compte avec le détail de la comptabilité et les pièces justificatives.

La vérification a permis de mettre en évidence un excédent de dépenses de Fr 413.30 pour l'année 2021.

Le nombre de cotisations enregistrées a été de 25. Malgré l'appoint de quelques généreux donateurs, que nous remercions vivement, ces rentrées n'ont pas pu compenser les divers frais administratifs et de création d'un flyer, comme rapporté.

En conséquence, le capital au 1^{er} janvier 2021 de Fr 24'126.95 est descendu à Fr 23'713.65 au 31 décembre 2021.

La vérification a montré une parfaite tenue de la comptabilité et le soussigné en remercie Madame Tinguely. Il propose à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés et de lui en donner décharge, de même qu'au soussigné.

St-Légier, le 3 septembre 2022

Le vérificateur :



Pierre-Alain Poletti